

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

Réunion du bureau | 18 janvier 15h – 17h

Liste de présence

Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Michel GARCIA	Président de la CLE, représentant de Villeveyrac	X		
Vincent SABATIER	Vice-Président de la CLE, représentant de Sète		X	
François COMMEINHES	Représentant de SAM	X		
Gwendoline CHAUDOIR	Représentante de la CAHM			X
Véronique CALUEBA-RIZZOLO	Représentante du Conseil Départemental	X		
Sébastien DENAJA	Représentant du Conseil Régional			X
Maryalis CAMEL	SMBT	X		
Georges NIDECKER	SBL	X		

Collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations

Structure/services	Prénom NOM			
CRCM				X
Chambre d'agriculture	Céline MICHELON	X		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure/services	Prénom NOM			
Services de l'Etat	Eric BOUSQUET	X		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Anahi BARRERA		X	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Jean-Luc RIVIERE	X		

Autres personnes

Collectivité/services	Prénom NOM			
SMBT	Stéphane ROUMEAU	X		
SMBT	Elise BOURRU	X		
CAHM	Sébastien THERON	X		
SBL	Marc COUSTOL	X		
Conseil Départemental	Caroline MULLER	X		
SAM	Jonathan NOUGAREDE	X		
SAM	Céline CABAYE	X		

Rappel de l'ordre du jour

15h00 - Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet de ZAC Sainte Catherine à Poussan

15h20 - Avis sur la LNMP dans le cadre de l'enquête publique

16h10 - Points divers et préparation de la CLE du 8 février

- Proposition d'ordre du jour de la CLE du 8 février
- Participation des membres des collèges aux CLE et ajouts potentiels de nouveaux membres
- Présentation rapide du CCTP du plan de gestion stratégique des zones humides
- Avancement de la rédaction du CCTP de l'étude besoins ressources et gouvernance de l'étude
- Projets 2022 et plan de charge du poste d'animation du SAGE

Synthèse des discussions

1/ Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet de ZAC Sainte Catherine à Poussan

Elise Bourru précise que l'avis doit partir ce vendredi 21 janvier et présente une synthèse expliquée (voir Power Point) de la proposition d'avis faite au bureau, puis demande s'il y a des questions, des propositions d'ajouts ou de compléments.

Céline Michelon propose de remplacer « pourront » par « devront » dans la phrase « La zone du projet étant globalement sensible au ruissellement, les axes d'écoulements devront être pris en compte et maintenus... », ce qui est validé par les membres présents du bureau.

→ **Elise Bourru prend en compte cette proposition et va envoyer une nouvelle version de l'avis au bureau le lendemain, pour validation le vendredi 21/01 au plus tard.**

2/ Recommandations de la CLE sur la LNMP dans le cadre de l'enquête publique précédant la DUP

Elise Bourru rappelle rapidement le contexte et le cadre réglementaire de l'étude avant de reprendre par thématique les recommandations proposées au bureau (voir Power Point). Elle revient enfin point par point sur les recommandations pour valider ou compléter chaque item avec les membres du bureau.

Remarques générales

Eric Bousquet propose que pour les aspects techniques, la CLE demande l'association de l'EPTB afin de permettre des échanges continus avec le maître d'ouvrage.

Georges Nidecker demande que soit ajoutée une recommandation pour que le SMBT soit informé dès le moindre problème sur le chantier pouvant impacter la ressource ou les milieux aquatiques. Eric Bousquet précise que les services de l'Etat peuvent prévoir dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, à la demande de l'EPTB, des prescriptions pour qu'il soit associé aux réunions de chantier et à la validation des plans.

Véronique Calueba indique que puisque les enjeux sont forts sur notre territoire, les recommandations de la CLE seront particulièrement lues dans le cadre de cette enquête publique : il est donc important de bien lister les recommandations et garanties demandées dès maintenant afin qu'elles soient prises en compte et pour protéger le territoire.

Céline Michelon demande s'il est possible de donner un avis sur le tracé, car il est regrettable que la ligne passe sur un écosystème si fragile et protégé. Jean-Luc Rivière propose d'ajouter un point pour demander sur quels critères le choix de ce tracé a été fait, notamment au regard de la séquence ERC. Michel Garcia propose d'ajouter en introduction un point sur le tracé proposé qui reprenne ces considérations, en précisant que la CLE sera donc d'autant plus vigilante sur la suite du projet et ses impacts : les membres présents valident ce point.

Cours d'eau

Michel Garcia demande de remplacer « réduction » par « séquence ERC » car certains impacts peuvent par exemple encore être évités.

Stéphane Roumeau ajoute une proposition : assurer le maintien de la continuité hydraulique sur l'ensemble des fossés, pas uniquement les cours d'eau.

Zones humides

Céline Michelon demande que le terme « consulté » soit remplacé par « associé », et précise que même si les zones humides du Pallas et de la Vène seront particulièrement suivies, il faut montrer que les autres sont également autant importantes.

Stéphane Roumeau propose de mentionner que le SMBT a des équipements pour suivre le niveau des nappes et peut surveiller que le projet garantisse les aspects quantitatifs.

Georges Nidecker complète : sera-t-il possible de demander des équipements complémentaires ? Il faudra faire le point sur le matériel existant et les compléments éventuellement nécessaires pour suivre les nappes.

Michel Garcia demande si tout le monde est d'accord avec ce qui a été proposé, ce qui est le cas, et note qu'il aurait été préférable d'émettre un avis de la CLE et non du bureau. Cependant l'enquête publique prend fin le 27 janvier et la CLE n'est convoquée que le 8 février, ce qui n'était pas possible avant.

➔ **Etant donnés les délais, Elise Bourru enverra dès le lendemain un document amendé reprenant les commentaires des membres présents. Ce document devra être validé pour le vendredi 21/01 au plus tard.**

3/ Points divers et préparation de la CLE du 8 février

Proposition d'ordre du jour de la CLE du 8 février

Elise Bourru précise qu'étant donné qu'une phase de négociation va être entamée sur le marché concernant le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, il sera donc trop tôt pour présenter le calendrier de l'étude.

Eric Bousquet indique qu'il demandera au BRGM de produire un bulletin d'état sur le phénomène d'inversac avant la CLE pour assurer un point d'information.

Les points retenus à l'ordre du jour sont donc :

- Etude besoins ressources : présentation succincte des grandes phases et gouvernance de l'étude
- Avis sur la ZAC Sainte Catherine à Poussan
- Recommandations de la CLE dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP de la LNMP
- Point d'information sur les plans pluriannuels d'intervention de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant de Thau et de l'étang d'Ingril
- Point d'information sur l'inversac toujours en cours
- Lancement du marché du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides
- Communication : retour sur la formation sur le SAGE et sa gouvernance / la lettre d'inf'eau du SAGE / les documents disponibles sur le site web du SMBT

Point sur la participation des membres des collèges aux CLE et ajouts potentiels de nouveaux membres

Sur demande du Président, Elise Bourru a répertorié depuis 2014 les présences des différents membres des collèges aux CLE. Les résultats sont à prendre à titre indicatif, surtout au sein du collège des élus, puisqu'ils ont pu régulièrement changer.

Michel Garcia estime que ce travail permettra de remobiliser les représentants qui ne viennent pas en CLE, voire de proposer d'autres représentants. Eric Bousquet propose de consulter l'association des maires de France sur la représentation des communes au sein de la CLE.

Michel Garcia demande si les communes devront à nouveau délibérer. Eric Bousquet répond positivement mais il peut y avoir des subtilités.

➔ **Eric Bousquet donnera des éléments précis à présenter à la CLE du 8 février concernant les modalités de renouvellement de cette instance pour un nouveau mandat de 6 ans**

Concernant les usagers, Elise Bourru donne quelques informations concernant les membres peu présents (voir Power Point) et conclue en proposant de trouver des membres actifs sur les thématiques environnement et nautisme. Deux candidatures spontanées ont déjà été présentées sur la thématique environnement, aucune sur le nautisme. Elise Bourru demande aux membres présents de lui envoyer des noms de structures ou de personnes afin de faire de la prospection.

Véronique Calueba demande si l'Observatoire de Thau pourrait faire partie de la CLE, et propose également de contacter l'association des plaisanciers du port des quilles, dont Romain Ferrara est Président.

Georges Nidecker propose également de se renseigner auprès des maires au sujet du nautisme.

Enfin, Michel Garcia propose que les candidats au sein du collège des usagers soient reçus en bureau pour discuter de l'engagement qu'ils pourraient avoir au sein de la CLE, ce qui est validé par l'ensemble des personnes présentes.

Présentation rapide du CCTP du plan de gestion stratégique des zones humides

Après présentation d'une diapo sur Power Point par Elise Bourru, Eric Bousquet demande si les fiches actions figureront dans le CGITE. Jean-Luc Riviere répond qu'a priori non, ça dépendra du niveau de détail notamment.

Stéphane Roumeau indique que l'étude permettra d'avoir des informations sur les zones humides, qui seront utiles notamment dans le cadre de l'autorisation environnementale de la LGV.

Point sur l'avancement de la rédaction du CCTP de l'étude besoins ressources et gouvernance de l'étude

Elise Bourru présente la structure du CCTP en cours de construction en COTECH, dont font partie notamment les techniciennes et techniciens des SAGE voisins, et propose un mode de gouvernance de l'étude à présenter en CLE (voir Power Point).

Jean-Luc Riviere s'interroge sur la possibilité d'inclure les instances des SAGE voisins dès le début pour être transparent et parce qu'ils vont alimenter l'état des lieux, et afin de gagner du temps d'un point de vue de la participation.

Georges Nidecker estime qu'il vaut mieux rester dans des échanges techniques au début de l'étude et ne pas entamer de discussions politiques.

Michel Garcia souhaite que des rendez-vous réguliers soient pris en inter-CLE, deux fois par an, mais sur l'ensemble des thématiques qui concernent les CLE. Sur ce point précis et pour ne pas alourdir le processus, il sera mieux de les faire intervenir à partir de la phase 4.

Georges Nidecker précise que le SBL demande depuis plusieurs années qu'une inter-CLE soit créée, et Jean-Luc Riviere indique que le SDAGE préconise également l'inter-SAGE sur ce territoire.

Jean-Luc Riviere propose enfin qu'il soit prévu dans le CCTP la possibilité d'analyser un scénario supplémentaire au cas où une autre CLE a une nouvelle proposition en phase 4.

Michel Garcia revient sur l'inter-CLE : il ne faut pas que cette instance soit une usine à gaz car ce sera avant tout un lieu d'échange, il faudra donc trouver un format intermédiaire entre une instance totalement informelle et un fonctionnement de CLE classique.

Projets 2022 et plan de charge du poste d'animation du SAGE

Elise Bourru présente à travers son plan de charge l'ensemble des projets, études et activités sur lesquels la CLE sera amenée à travailler ou à s'exprimer en 2022 (voir Power Point).

Le Président remercie les membres présents pour ces échanges et clôture la séance.